



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conseil conjugal et familial

Question écrite n° 21946

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur les inquiétudes de l'association française des centres de consultation conjugale (AFCCC). L'AFCCC, reconnue d'utilité publique depuis 1981, regroupe 25 établissements d'information et de conseil conjugal et familial en France, gérés par 18 associations adhérentes. Ces centres participent à une mission de service public primordiale et contribuent à construire une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes, prévenir les grossesses non souhaitées et les infections sexuellement transmissibles, lutter contre la violence faite aux femmes et faire des jeunes d'aujourd'hui des adultes responsables. Or leur action est menacée par les restrictions budgétaires. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'assurer la pérennité du financement de ces associations.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21946

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3208